

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2015 B 00429

Numéro SIREN : 814 266 912

Nom ou dénomination : CAREMA INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000341

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	%
	Brut	Amortissements et dépréciations		
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles	115 385	94 901	24 387	16.00
- Ecart d'acquisition	268 128	183 813	650 885	87.05
- Immobilisations corporelles	15 856 195	9 187 607	6 172 813	8.03
- Immobilisations financières (1)	292 093		262 916	11.10
- Titres mis en équivalence				
TOTAL	16 531 801	9 466 320	7 111 000	0.64
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en cours	477 174		901 480	47.07
- Clients et comptes rattachés (2)	12 042 311	312 127	15 093 711	22.28
- Autres créances	4 117 686		5 301 527	22.33
- Valeurs mobilières de placement	1 027 966		1 051 007	2.19
- Disponibilités	16 055 715		12 596 332	27.46
TOTAL	33 720 852	312 127	34 944 056	4.39
Comptes de régularisation et assimilés (2)				
	143 330		103 909	37.94
TOTAL DE L'ACTIF	50 395 982	9 778 448	42 158 966	3.66
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
	292 093		262 916	

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1	%
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
CAPITAUX PROPRES				
- Capital	3 546 420		3 546 420	
- Primes				
- Réserves	3 249 241		3 330 968	2.45
- Ecart de réévaluation				
- Ecart de conversion	20 387		81 731	
- Subventions	282 958		364 689	446.21
- Résultat groupe	7 099 006		6 795 658	4.46
TOTAL	270 299		252 691	6.97
Intérêts et résultat hors groupe				
Provisions pour risques et charges et écart d'acquisition				
	1 878 569		2 694 778	30.29
DETTES (1)				
- Emprunts et dettes financières	17 429 761		9 385 742	85.70
- Fournisseurs et comptes rattachés	7 262 524		14 548 428	50.08
- Autres dettes	6 677 375		8 481 668	21.27
TOTAL	31 369 661		32 415 839	3.23
Comptes de régularisation et assimilés (1)				
	40 617 535		42 158 966	
TOTAL DU PASSIF	21 197 409		27 406 074	
(1) Dont à moins d'un an				
Dont à plus d'un an				
	10 172 252		5 009 765	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Exercice N		Exercice N-1	%
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
- Chiffre d'affaires				
- Autres produits d'exploitation	518 677		306 753	69.09
- Achats consommés	30 480 050		36 573 677	16.66
- Charges de personnel (1)	25 756 034		30 610 372	15.86
- Autres charges d'exploitation	23 290 079		30 992 183	24.85
- Impôts et taxes	1 015 843		1 013 292	0.25
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 783 894		1 207 569	47.72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	389 371		1 010 866	61.48
- Produits financiers				
	120 126		137 569	12.68
- Charges financières	48 859		81 542	40.08
- Ecart de conversion				
RÉSULTAT FINANCIER	71 267		56 027	27.20
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGRÉES				
	460 638		1 066 893	56.82
- Produits et charges exceptionnels	243 054		793 173	69.36
- Impôts sur les bénéfices	82 963		343 068	124.19
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGRÉES	300 566		69 348	533.42
- Quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises cédées				
- Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				
- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition				
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	300 566		69 348	533.42
- Part revenant aux intérêts minoritaires (résultat hors groupe)	17 608		12 383	42.19
RÉSULTAT REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE (RÉSULTAT GROUPE)	282 958		81 731	446.21
- Résultat par action	1.60		0.46	
- Résultat dilué par action	1.60		0.46	

(1) Y compris participation des salariés

1. INTRODUCTION

La présentation des comptes consolidés est réalisée depuis le 1^{er} janvier 2017 pour répondre aux obligations de présentation des comptes consolidés des groupes de sociétés.

2. PRESENTATION DU GROUPE PRINCE ET METHODES COMPTABLES

2.1. Présentation de l'activité du groupe

La SAS CAREMA constituée et domiciliée en France détient des participations dans des sociétés dont la plus importante est la SA BONGLET (3/4 de l'activité).

La SA BONGLET est une entreprise spécialisée dans les domaines de la peinture, des revêtements sols et murs, des façades... pour les entreprises, collectivités et les particuliers. Ses activités sont : Plâtrerie, Revêtements muraux, Peinture, Isolation, Étanchéité, Habillage de façades, Plafonds, Peinture intérieure, Peinture extérieure, Ravalement de façade, Revêtement de sol, Isolation thermique par l'extérieur, Revêtements de sols, Revêtements muraux...

2.2. Evolution du périmètre

- Prise de participation
NA
- Cessation de participation

Le tribunal de commerce de CUSSET a prononcé la liquidation judiciaire de la société SAS BOURRON 3 rue de Romainville 03300 Cusset (siren : 418827119) le 29 décembre 2020, cette société faisait l'objet d'une intégration globale au 31/12/2019

Le compte produits exceptionnels est mouvementé à hauteur de 229 112 € par l'annulation de l'impact sur les capitaux propres consolidés antérieurs. Les charges exceptionnelles sont mouvementées par l'annulation de l'écart d'acquisition actif : 385 401 €.

Le tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER a prononcé la liquidation judiciaire de la société SAS SOLSYSTEM, 1245 rue Blaise Pascal 39000 Lons le Saunier (siren : 920935476) le 12 juin 2020, cette société faisait l'objet d'une intégration globale au 31/12/2019

Le compte produits exceptionnels est mouvementé à hauteur de 111 994 € par l'annulation de l'impact sur les capitaux propres consolidés antérieurs. Les charges exceptionnelles sont mouvementées par l'annulation de l'écart d'acquisition actif : 181 169 €.

- Fusion
NA
- Création
NA


Président aux Comptes

2.3. Conséquences de l'événement Covid 19

La crise sanitaire générée par le coronavirus Covid-19 s'est traduite par des mesures gouvernementales de gestion de cette crise comprenant :

- Deux périodes de confinement en France, du 17 mars 2020 au 11 mai 2020 pour le premier, et entre le 30 octobre 2020 et le 15 décembre 2020 pour le second
- Des restrictions de circulation et de mobilité sur le territoire national
- Des recommandations en matière de télétravail impactant la volumétrie des trajets domicile – lieu de travail

Ces mesures ont impacté la gestion et l'organisation des activités opérationnelles du groupe le contraignant notamment aux décisions suivantes :

A compter du 17 mars 2020 le personnel a été placé en chômage partiel.

La reprise d'activité a évolué progressivement début Avril 2020 (30%) Mai (60%) et Juin (100%). Celle-ci nécessite la mise en application de mesures de protection du personnel, des différents intervenants sur les chantiers et des clients.

Il n'est pas encore possible d'estimer de manière précise l'impact de cette crise sanitaire, dont la durée et l'ampleur dépendront de l'évolution sanitaire du pays et des régions d'implantation d'activité du groupe, des mesures gouvernementales de gestion de crise, des restrictions liées, et des aides aux entreprises.

Toutefois, elle a affecté de manière significative les perspectives économiques en France en 2020, y compris pour le secteur du bâtiment, et par conséquent les résultats et les flux de trésorerie générés par l'exploitation du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les mesures suivantes ont été prises pour limiter les effets de cette crise sur les résultats et la trésorerie du groupe. Afin de préserver sa liquidité :

- Recours au dispositif d'activité partielle pour le personnel éligible, pour une période allant jusqu'au 30 juin 2020.
- Souscription d'un prêt garanti par l'état par l'entreprise BONGLET pour un total de 10 000 000 €

L'information donnée porte sur les effets sur les états financiers de la crise sanitaire qui sont jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci, selon l'approche autorisée par l'Autorité des Normes Comptables (« Recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1-1-2020 » www.anc.gouv.fr)

L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatées en résultat d'exploitation, conformément aux recommandations précitées de l'Autorité des Normes Comptables.

2.4. Informations relatives aux traitements comptables induit par l'épidémie de Coronavirus

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires : -18,70 %

2020 : 82 196 593 €

2019 : 101 101 227 €

- Impacts de l'événement sur les charges : recours au chômage partiel

- Impacts de l'événement sur le passif : PGE BONGLET 10 000 000 €

2.5. Evénements postérieurs à la clôture- impact de la crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid-19

Eu égard aux mesures de soutien et de gestion de crise. La société SA CAREMA n'a pas connaissance à la date d'arrêt des comptes par le Président, d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de poursuivre l'exploitation.

2.6. Liste des filiales : Périmètre de consolidation

Société	Définition du périmètre de consolidation				Méthode de consolidation
	% contrôle	% intérêts	Type de contrôle		
SAS BONGLET	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
SARL DOLOISE DE PEINTURE	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
SAS PREVITALI	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
SAS COLARD	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
SAS TAUBATY	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
SAS MERCIER	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
SAS COLA	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
FINANCIERE ORBE	78,00%	78,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
SARL LEDO MATERIAUX	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
REVERCHON	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
BEL R	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
CCPI	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
LAMOTTE	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
MAILHARRO	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
PERES	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale
EUVRARD	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif		Intégration globale

Détail calcul % d'intérêts FI-

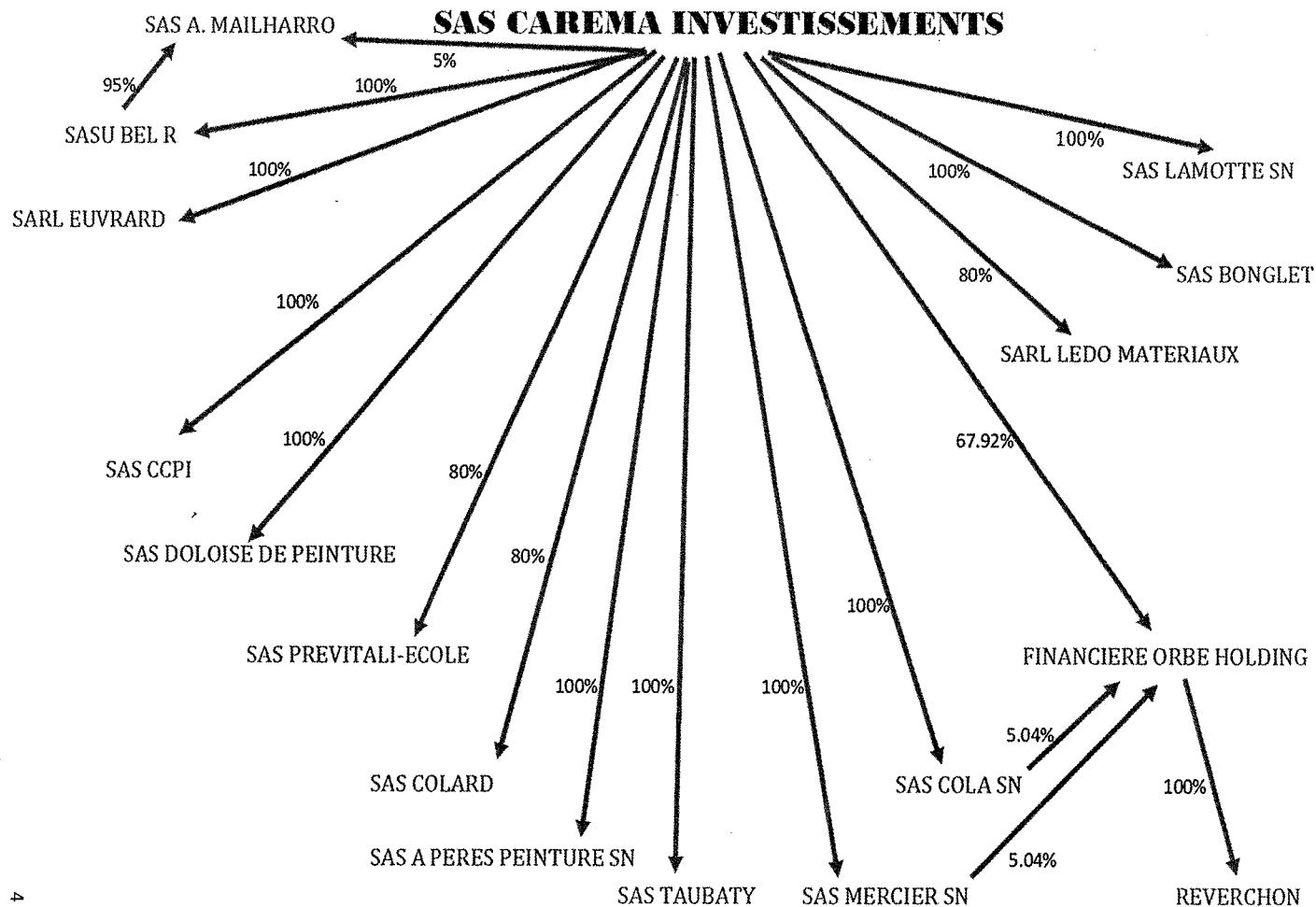
NANCIERE ORBE HOLDING :

Directement : 67,92% par

CAREMA INVESTISSEMENTS

Indirectement : 0,04% par SAS COLA et 5,04% par la SAS MERCIER

→ soit 67,92% + 0,04% + 5,04% = 78% car la SAS COLA et la SAS MERCIER sont détenus par SAS CA-REMA à 100%



2.7. Siège social et SIREN des sociétés

Dénomination sociale	Adresse	Code Postal	SIREN
SAS CAREMA	1611 Route de Conliège	39570 PERIGNY	814266912
SAS BONGLET	330 Rue des Frères Lumières	39000 LONS LE SAUNIER	315434852
SAS BERNARD COLA	9 B Chemin de la Selle	25000 BESANCON	797516093
SAS COLARD	4 Rue des Faines	70000 NOIDANS LES VESOUL	808336911
SARL STE DOLOISE DE PEINTURES	9 rue des Chauchoux	39100 FOUCHERANS	393490768
SARL FINANCIERE DE L'ORBE	1611 Route de Conliège	39570 PERRIGNY	509589123
SARL LEDO MATERIAUX	1315 Rue Blaise Pascal	39000 LONS LE SAUNIER	348361114
SAS ENTREPRISE MERCIER	5 Bd Jules Ferry	39000 LONS LE SAUNIER	750673535
SAS PREVITALI	8 Rue du Vallon	25840 ECOLE VALENTIN	822668406
SAS REVERCHON	50 Rue Rouget de Lisle	39000 CROTENAY	328985049
SAS TAUBATY	7 Route de Genève	39800 POLIGNY	810948349
SAS CPPI SN	Rue du Pâquis	70300 SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	840769442
SAS BEL R	Rue Gay Lussac	58640 VARENNES-VAUZELLES	492973607
SAS LAMOTTE SN	Chemin Du Pont Du Diable	03000 AVERMES	838953974
SAS A.MAIL HARRO	Le Champ Male Zi	58640 VARENNES VAUZELLES	381751171
SAS A.PERES	4-6 Rue Du Champ De Vin	21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	838454619
SARL EUVRARD	7 Chemin de Goudant	90140 BOUROGNE	520163023

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Principes appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de Commerce et le Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 dans chaque société consolidée ainsi que par la loi du 3 janvier 1985, son décret d'application du 17 février 1986 et par le règlement du CRC n°99-02

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'ensemble des sociétés consolidées sont les suivants :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Principe de prudence
- Évaluation des éléments par référence à la méthode des coûts historiques

3.2. Méthode de consolidation

Entrent dans le périmètre de consolidation les sociétés placées sous contrôle exclusif, ainsi que les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé :

- Contrôle exclusif : intégration globale. Le contrôle est présumé lorsque le groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50 %, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si la société mère, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de décision équivalent.

- Contrôle conjoint : intégration proportionnelle. Il se justifie par le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières.
- Influence notable : mise en équivalence. L'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20 % des droits de vote dans une entité.

3.3. Date de clôture

La date de clôture des sociétés consolidées est le 31 décembre.

3.4. Écart de première consolidation

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passif identifiable de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan consolidé dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif correspond généralement à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses (plus-value potentielle). L'écart est rapporté en tant que reprise de provision au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition. La durée retenue correspond à la durée des emprunts de la société holding : 7 ans.

L'écart d'acquisition négatif se rapporte aux sociétés suivantes :

SAS BONGLET	2017	2 904 928 €
SAS DOLOISE DE PEINTURE	2017	604 534 €
SARL LEDO MATERIAUX	2017	540 075 €
SAS MERCIER	2017	30 153 €
SAS COLA	2017	24 691 €
SAS COLARD	2017	19 450 €
SASU BEL R + MAILHARRO	02 / 2018	101 721 €
TOTAL		4 225 552 €
REPRISE DE PROVISION 2017		-589 119 €
REPRISE DE PROVISION 2018		-602 440 €
REPRISE DE PROVISION 2019		-602 440 €
REPRISE DE PROVISION 2020		-602 440 €
TOTAL REPRISE PROVISIONS		-2 396 439 €
NET		1 829 113 €

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- Dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. Dans le groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 5 et 10 ans. Elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique.
- Dont la durée d'utilisation, est non limitée n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Une dépréciation est constatée pour les sociétés SAS FINANCIERE DE L'ORBE et SAS REVERCHON, dont les résultats sont de – 1 456 € et 23 405 € et dont les capitaux propres sont de – 4 405 € et – 159 771 €.

L'écart d'acquisition positif se rapporte aux sociétés suivantes :

	provision 100%	183 813 €
SAS FINANCIERE DE L'ORBE ET SAS REVERCHON		183 813 €
SAS PREVITALI		37 814 €
SAS TAUBATY		2 373 €
SASU LAMOTTE		6 000 €
SASU PERES		7 000 €
SASU CPPI		4 105 €
SARL EUVRARD		27 023 €
TOTAL		268 128 €

3.5. Élimination comptables

- Les éliminations comptables portent sur :
- Les opérations intragroupes sans incidence sur le résultat consolidé
 - L'élimination des dividendes intragroupe
 - L'élimination des provisions intragroupes
 - L'élimination des plus-values de cession intragroupe

3.6. Retraitement des contrats de crédits baux et de location de longue durée

Les contrats de crédits baux et les locations financières ont été retraités comme des immobilisations classiques dans les comptes consolidés par l'inscription à l'actif pour leur valeur d'acquisition en contrepartie d'une dette financière.

Les amortissements ont été chiffrés selon la nature des biens et les redevances de crédit-bail et les locations longues durées ont fait l'objet d'un retraitement financier pour les assimiler à des emprunts.

3.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont retraitées pour figurer en capitaux propres (résultat et réserves).

3.8. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont retraitées pour figurer en capitaux propres (résultat et réserves).



3.9. Impôts différés

Tous les décalages temporaires sont retenus avec application de la méthode du report variable.

La charge d'impôt différé est calculée en fonction des taux en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicable lorsque la différence future se réalisera.

La constatation des impositions différées à être réalisée entreprise par entreprise.

Les situations actives d'impôt différé 718 420 € sont prises en compte lorsqu'il est probable qu'elles pourront être imputées sur les bénéfices futurs. Pour les sociétés BONGLET (604 720 €), CPPI, DOLOISE, EUVRARD et PERES, le déficit existant au 31/12/2020 est activé.

3.10. Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais accessoires s'entendent des droits de mutation, honoraires et commissions et frais d'actes.

La comptabilisation par composants a été appliquée aux constructions, agencements et installations.

Le mode d'amortissement pour dépréciation est le linéaire et le dégressif.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Construction : structure 15 à 25 ans
- Agencements et aménagements des constructions 6 à 20 ans
- Matériel 3 à 8 ans
- Véhicules 2 à 5 ans
- Mobilier- matériel de bureau et informatique 4 à 10 ans

3.11. Évaluation des immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.12. Évaluation des stocks et encours

Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré/ premier sorti »

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnel de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le stock de matières premières s'élève à 473 254 € et le stock de travaux en cours à 3 920 €.

3.13. Évaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances litigieuses, contentieuses et irrécouvrables.

Le taux de provision pratiqué est déterminé au cas par cas, après analyse individuelle du dossier.

3.14. Indemnités de départ à la retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite a été évalué en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce montant est calculé charges comprises. La majeure partie de cet engagement provient du collège ouvrier qui est couvert par le régime PROBTP. L'engagement pour le collège ETAM est couvert par des cotisations auprès d'un organisme extérieur. La somme capitalisée pour la SAS BONGLET est au 31/12/2020 de 308 871 €.

3.15. Engagements hors bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement d'actions chez CAREMA : SAS BONGLET : 428 571 €

Engagements reçus

Prêt garanti par l'état chez BONGLET : 10 000 000 €

Garantie BPI France chez CAREMA : 218 663 €

3.16. Dérogation aux principes, méthodes et règles comptables

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

3.17. Changement de méthode

Aucun changement n'est intervenu au cours de cet exercice.

3.18. Honoraires des commissaires aux comptes

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le récapitulatif des honoraires facturés par les commissaires aux comptes à la société auditée et aux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice 2020 :

Consolidation : 9 000 €

Société mère + filiales : 59 000 €

3.19. Résultat par actions

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé (part du groupe) se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Aucun instrument dilutif n'ayant été émis sur la société CAREMA INVESTISSEMENTS tête de groupe, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

3.20. Charges et produits exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales. Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et habituelle.

COMPTE D'EXERCICE AUDIT-CONSEILS
Commissaires aux Comptes

4. COMPLÈMENT D'INFORMATION

4.1. Etat des immobilisations

	VALEUR BRUTE DEBUT D'EXERCICE	REVALUATION	ACQUISITION	VIREMENT POSTE A POSTE	CESSION	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	0	0	0	0	0	0
AUTRES POSTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	960 281	0	12 290	0	589 059	383 512
TERRAIN	15 245	0	0	0	0	15 245
SUR SOL PROPRES	72 756	0	0	0	6 780	65 976
SUR SOL D'AUTRUI	341 251	0	0	0	0	341 251
INSTALLATIONS GENERALES CONSTRUCTION	240 467	0	127 732	0	0	368 199
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	6 808 050	0	1 067 387	0	119 830	7 755 607
INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	786 218	0	184 640	0	93 323	877 535
MATERIEL DE TRANSPORT	5 534 392	0	1 271 603	0	768 347	6 037 648
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	383 341	0	38 528	0	31 048	390 821
EMBALLAGES RECUPERABLES ET DIVERS	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN-COURS	30 458	0	3 910	0	30 458	3 910
AVANCES ET ACOMPTES	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 212 178	0	2 693 800	0	1 049 786	15 856 192
PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0	0
AUTRES PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0	0
AUTRES TITRES IMMOBILISES	10 212	0	36	0	936	9 312
PRÊT ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	252 704	0	63 216	0	33 140	282 780
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	262 916	0	63 252	0	34 076	292 092
TOTAL GENERAL	15 435 375	0	2 769 342	0	1 672 921	16 531 796

4.2. Etat des amortissements

	AMORTISSEMENT DEBUT D'EXERCICE	DOTATION DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS SORTIES	AMORTISSEMENT FIN D'EXERCICE
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	101 195	13 260	19 553	94 902
AUTRES POSTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 812	822	6 780	60 854
TERRAIN	100 349	17 060	0	117 409
SUR SOL D'AUTRUI	229 888	2 145	0	232 033
INSTALLATIONS GENERALES CONSTRUCTION	3 630 797	850 470	105 629	4 375 638
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	472 219	40 685	12 844	500 060
INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	3 216 017	1 128 531	767 633	3 576 915
MATERIEL DE TRANSPORT	323 286	24 521	23 108	324 699
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	0	0	0	0
EMBALLAGES RECUPERABLES ET DIVERS	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN-COURS	0	0	0	0
AVANCES ET ACOMPTES	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 039 368	2 064 234	915 994	9 187 608
PARTICIPATIONS	0	0	0	0
AUTRES PARTICIPATIONS	0	0	0	0
AUTRES TITRES IMMOBILISES	0	0	0	0
PRÊT ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	8 140 563	2 077 494	935 547	9 282 510

DOTATION DE L'EXERCICE CONCERNANT :		
- AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		2 077 494
- PROVISION POUR RISQUES		22 914
- PROVISION POUR CLIENTS DOUTEUX		285 926
REPRISE ECART D'ACQUISITION NEGATIF		-602 440
TOTAL = DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 783 894

4.3. Etat des provisions

NATURE DE LA PROVISION	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATION	REPRISE	MONTANT FIN EXERCICE
LITIGE	30 742	0	4 200	26 542
RISQUES ET CHARGES	232 483	22 914	232 483	22 914
ECART D'ACQUISITION	2 431 553	0	602 440	1 829 113
PROVISIONS ET ECART D'ACQUISITION	2 694 778	22 914	839 123	1 878 569
ECART D'ACQUISITION ACTIF	183 813		0	183 813
CLIENTS	432 301	285 926	406 098	312 129
AUTRES CREANCES	252 725	0	252 725	0
PROVISION POUR DEPRECIATION	868 839	285 926	406 098	495 942
GENERAL	3 563 617	308 841	1 497 946	2 374 511

4.4. Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + D'1 AN
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	292 093	292 093	
CLIENTS	11 730 184	11 730 184	
AUTRES CREANCES	913 228	913 228	
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	11 480	11 480	
SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 687	1 687	
IMPOT SUR LES BENEFICES	2 187 402	2 187 402	
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	843 345	843 345	
DEBITEURS DIVERS	160 545	160 545	
CHARGES CONSTATES D'AVANCE	143 330	143 330	
	16 283 294	16 283 294	

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + D'1 AN
Fournisseurs	7 262 524	7 262 524	
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	3 389 169	3 389 169	
IMPOT SUR LES BENEFICES	254 805	254 805	
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	2 753 925	2 753 925	
AUTRES DETTES	279 476	279 476	
	13 939 899	13 939 899	

4.5. Etat des dettes financières

EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE	BRUT	1 AN AU PLUS	1 A 5 ANS	+ DE 5 ANS
EMPRUNTS AUPRES DES ETABISSEMENTS DE CREDIT	102 545	102 545	0	0
BP AVANCE DAILLY				
A PLUS D'1 AN A L'ORIGINE	12 135 312	4 969 405	7 165 906	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5 317	5 317	0	0
COMPTES COURANT	1 253 461	635 500	617 961	
CICE OSEO				
DETTES SUR CREDITS BAUX	1 543 384	516 720	1 026 665	0
DETTES SUR LOCATIONS FINANCIERES	2 389 743	969 942	1 361 720	0
TOTAL	17 429 762	7 199 429	10 172 252	0

5. EFFECTIF MOYEN

Société	EFFECTIFS
BEL R	0
BONGLET	470
BOURRON	0
CAREMA	0
COLA	15
COLARD	3
CPPI	16
DOLOISE DE PEINTURE	54
EUVRARD	8
FINANCIERE DE L'ORBE	0
LAMOITTE	8
LEDO MATERIAUX	0
MAILHARRO	23
MERCIER	9
PERES	8
PREVITALI	11
REVERCHON	22
SOLSYSTEM	0
TAUBATY	10
TOTAL	657

6. PASSAGE DU RÉSULTAT SOCIAL AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

RESULTATS SOCIAUX	-1 160 479
Impôts différés	113 858
Crédit-bail	133 883
Dividendes	-560 000
Elimination des intérêts minoritaires	-17 608
Amortissement écart d'acquisition négatif	602 440
Annulation provision dépréciation BOURRON + SOLSYSTEM	1 356 071
Impact BOURRON SOLSYSTEM	-225 464
Dotation amortissements dérogatoires	32 796
VNC sur amortissements dérogatoires	7 463
RESULTAT CONSOLIDÉ	282 960

7. CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres consolidés

	Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 12 2019	6 795 658	252 691	7 048 349
Résultat consolidé	282 958	17 608	300 566
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-
Dividendes versés aux minoritaires			-
Variation de périmètre			-
Autres mouvements	20 390		20 390
Capitaux propres au 31 12 2020	7 099 006	270 299	7 369 305

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le montant de l'impôt sur le résultat du groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition applicable aux résultats des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

- Le résultat consolidé est de 282 958 €
- Sur ce résultat la reprise de 602 440 € sur l'écart d'acquisition négatif n'est pas imposée.
- Impôts différés : 113 858 € (essentiellement déficit activé BONGLET et DOLOISE DE PEINTURE pour un montant de 479 266 €)

Office de Service Audit-Comptables



9. TABLEAU DE FINANCEMENT

	2020	2019
RESULTAT NET	282 958	81 731
MINORITAIRES	17 608	12 383
divers		140
SUBVENTION	24 000	
DOTATIONS	2 077 494	1 784 604
DOTATION PROVISIONS	22 914	232 483
REPRISE PROVISION	- 236 682	- 148 254
REPRISE ECART D'ACQUISITION	- 602 440	- 602 440
QUOTE PART SUBVENTION	- 3 613	
PROVISION ECART D'ACQUISITION		183 813
VNC ECART D'ACQUISITION	566 570	
CAPITAUX PROPRES NEUTRALISES SOCIÉTÉS DECONSOLIDÉES	- 341 106	
PLUS OU MOINS VALUE	- 5 728	- 10 753
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 801 975	1 370 245
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	41 297	26 717
DIMINUTION ECART D'ACQUISITION		28 931
AUGMENTATION COMPTE COURANT		2 000
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIÈRES	12 127 424	2 911 468
TOTAL DES RESSOURCES	13 970 696	4 339 361
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	- 2 769 342	- 3 014 675
IMPACT CILIA		23 061
IMPACT EUVRARD		- 22 023
DIVIDENDES		- 10 000
REMBOURSEMENT CICE OSEO		- 538 347
DIMINUTION CC	- 6 632	
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES	- 2 469 843	- 2 343 129
TOTAL DES EMPLOIS	- 5 245 817	- 5 905 113
VARIATION IMMOBILISATIONS HORS FC SOCIÉTÉS DECONSOLIDÉES	135 236	
CAPITAUX PROPRES NEUTRALISES SOCIÉTÉS DECONSOLIDÉES	341 106	
VARIATION PERIMÈTRE	476 342	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	9 201 221	1 565 752
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 157 944	4 509 632
VARIATION TRÉSORERIE	5 043 277	2 943 880

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

CAREMA INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 3 546 420 euros
Siège social : 1611 Route de Conliège
39570 PERRIGNY
814 266 912 RCS LONS LE SAUNIER

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 87 000 €.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre société ayant une activité de société « holding », les perspectives d'avenir son liées à l'activité de ses filiales et des dividendes perçus.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 87 000,00 euros contre 136 820,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -36,41%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6,55 euros contre 5 666,99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,88%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 22 002,00 euros contre 26 211,78 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,06%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 374,53 euros contre -107,22 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1381,97%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 37 618,78 euros contre 54 570,46 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -31,06%.

Le montant des charges sociales s'élève à 15 302,88 euros contre 27 263,68 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -43,87%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0,00 personnes contre 0,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 77,04 euros contre 295,96 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -73,97%.

Le montant des autres charges s'élève à 2,27 euros contre 4,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -43,95%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 76 377,50 euros contre 108 238,71 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,44%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 10 629,05 euros contre 34 248,28 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -68,96%.

Compte tenu d'un résultat financier de -815 910,50 euros (322 216,61 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -805 281,45 euros contre 356 464,89 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -325,91%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -41 129,88 euros contre -521 524,92 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,
le résultat de l'exercice se solde par une perte de -846 411,33 euros contre une perte de -165 060,03 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -412,79%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 600 465,28 euros contre 7 052 213,93 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,59%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -846 411,33 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-846 411,33 euros
-----------------------	-------------------

Report à nouveau antérieur :	-165 060,03 euros
------------------------------	-------------------

Au compte "report à nouveau"	-846 411,33 euros
S'élevant ainsi à -1 011 471,36 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 598 587,60 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Notre logiciel actuel ne nous permet pas de relever ces informations.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participation ou prises de contrôle

Il n'y a pas eu de prise de participation au cours de l'exercice.

Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé nous avons cédé la participation que nous détenions dans le capital des sociétés SAS ENTREPRISE BOURRON (418 827 119) et SAS SOLSYSTEM SN (820 935 476 pour les motifs et dans les conditions décrits ci-après :

SAS ENTREPRISE BOURRON :

Le tribunal de commerce de CUSSET a prononcé la liquidation judiciaire de la société le 29 décembre 2020, cette société faisait l'objet d'une intégration globale au 31/12/2019.

Le compte produits exceptionnels est mouvementé à hauteur de 229 112 € par l'annulation de l'impact sur les capitaux propres consolidés antérieurs. Les charges exceptionnelles sont mouvementées par l'annulation de l'écart d'acquisition actif : 385 401 €.

SAS SOLSYSTEM SN :

Le tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER a prononcé la liquidation judiciaire de la société le 12 juin 2020, cette société faisait l'objet d'une intégration globale au 31/12/2019

Le compte produits exceptionnels est mouvementé à hauteur de 111 994 € par l'annulation de l'impact sur les capitaux propres consolidés antérieurs. Les charges exceptionnelles sont mouvementées par l'annulation de l'écart d'acquisition actif : 181 169 €.

Sociétés contrôlées

Société	% contrôle	% intérêts	Chiffre d'affaires Au 31/12/2020	Résultat Au 31/12/2020	Capitaux Propres Au 31/12/2020
SARL EUVRARD	100,00 %	100,00%	359 384 €	2 143 €	- 20 131 €
SAS ENTREPRISE BONGLET	100,00 %	100,00%	68 474 790 €	- 400 453 €	5 241 292 €
SARL DOLOISE DE PEINTURE	100,00%	100,00%	7 857 310 €	- 249 194 €	1 092 018 €
SAS PREVITALI ECOLE	80,00%	80,00%	1 217 241 €	31 702 €	245 205 €
SAS COLARD	80,00%	80,00%	295 404 €	31 954 €	109 089 €
SAS TAUBATY	100,00%	100,00%	486 004 €	15 858 €	160 572 €
SAS ENTREPRISE MERCIER	100,00%	100,00%	1 226 771 €	47 680 €	339 886 €
SAS BERNARD COLA	100,00%	100,00%	801 763 €	40 969 €	243 647 €
SARL FINANCIERE ORBE	78 %	78 %	0 €	- 1 456 €	- 19 125 €
SARL LEDO MATERIAUX	80,00%	80,00%	3 847 041 €	24 385 €	968 483 €
BEL R	100,00%	100,00%	0 €	2 334 €	621 343 €
CPPI	100,00%	100,00%	719 412 €	3 064 €	- 126 502 €
LAMOTTE	100,00%	100,00%	598 009 €	3 145 €	46 722 €
A. MAILHARRO	100,00%	100,00%	1 719 859 €	55 840 €	527 012 €
A. PERES PEINTURE	100,00%	100,00%	573 335 €	54 156 €	- 40 269 €
SAS REVERCHON	100,00 %	78,00 %	1 683 097 €	23 405 €	- 159 771

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe CAREMA INVESTISSEMENTS CONSOLIDATION comprenait les sociétés suivantes :

Société	% contrôle	% intérêts	Type de contrôle
EUVRARD	100,00 %	100,00%	Contrôle exclusif
SAS ENTREPRISE BONGLET	100,00 %	100,00%	Contrôle exclusif
SARL DOLOISE DE PEINTURE	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif
SAS PREVITALI	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif
SAS COLARD	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif
SAS TAUBATY	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif
SAS MERCIER	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif
SAS COLA	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif
FINANCIERE ORBE	78,00%	78,00%	Contrôle exclusif
SARL LEDO MATERIAUX	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif
REVERCHON	100,00%	78,00%	Contrôle exclusif
BEL R	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif
CPPI	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif
LAMOTTE	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif
A. MAILHARRO	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif
A. PERES PEINTURE	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif

Nous vous présentons ci-après le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé et vous demandons, conformément aux dispositions statutaires, de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

Chiffres clés du groupe

Le Groupe présente ses comptes consolidés aux normes CRC 99-02. Le choix des méthodes et des options prises par le Groupe est développé dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les principaux chiffres du compte de résultat et du bilan consolidé de l'exercice écoulé sont les suivants :

Résultat du Groupe (K€)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Chiffre d'affaires HT	82 197 K€	101 101 K€
Résultat d'exploitation	389 K€	1 011 K€
Résultat financier	71 K €	56 K€
Résultat net	301 K€	-69 K€

Situation du Groupe (K€)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Total actif	40 618 K€	42 159 K€
Total fonds propres	7 099 K€	6 796 K€
Total des dettes	31 370 K€	32 416 K€

Les renseignements contenus dans l'annexe aux comptes consolidés vous permettent d'apprécier les éléments significatifs du bilan.

Commentaires sur l'activité et la situation du groupe

La crise sanitaire générée par le coronavirus Covid-19 s'est traduite par des mesures gouvernementales de gestion de cette crise comprenant :

- Deux périodes de confinement en France, du 17 mars 2020 au 11 mai 2020 pour le premier, et entre le 30 octobre 2020 et le 15 décembre 2020 pour le second
- Des restrictions de circulation et de mobilité sur le territoire national
- Des recommandations en matière de télétravail impactant la volumétrie des trajets domicile – lieu de travail

Ces mesures ont impacté la gestion et l'organisation des activités opérationnelles du groupe le contraignant notamment aux décisions suivantes :

A compter du 17 mars 2020 le personnel a été placé en chômage partiel.

La reprise d'activité a évolué progressivement début Avril 2020 (30%) Mai (60%) et Juin (100%). Celle-ci nécessite la mise en application de mesures de protection du personnel, des différents intervenants sur les chantiers et des clients.

Il n'est pas encore possible d'estimer de manière précise l'impact de cette crise sanitaire, dont la durée et l'ampleur dépendront de l'évolution sanitaire du pays et des régions d'implantation

d'activité du groupe, des mesures gouvernementales de gestion de crise, des restrictions liées, et des aides aux entreprises.

Toutefois, elle a affecté de manière significative les perspectives économiques en France en 2020, y compris pour le secteur du bâtiment, et par conséquent les résultats et les flux de trésorerie générés par l'exploitation du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les mesures suivantes ont été prises pour limiter les effets de cette crise sur les résultats et la trésorerie du groupe. Afin de préserver sa liquidité :

- Recours au dispositif d'activité partielle pour le personnel éligible, pour une période allant jusqu'au 30 juin 2020.
- Souscription d'un prêt garanti par l'état par l'entreprise BONGLET pour un total de 10 000 000 €

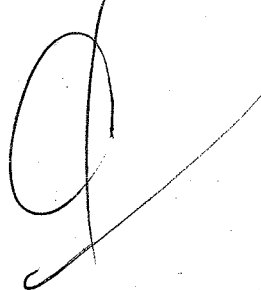
L'information donnée ci-après porte sur les effets sur les états financiers de la crise sanitaire qui sont jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci, selon l'approche autorisée par l'Autorité des Normes Comptables («Recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1-1-020 » www.anc.gouv.fr)

L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatées en résultat d'exploitation, conformément aux recommandations précitées de l'Autorité des Normes Comptables.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président,
M. Hervé BONGLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'B' followed by a horizontal stroke extending to the right.

SAS CAREMA INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 3.546.420 €.
Siège social : 1611 Route de Conliège
39570 PERRIGNY

814 266 912 R.C.S. LONS-LE-SAUNIER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée de la société SAS CAREMA INVESTISSEMENTS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAS CAREMA INVESTISSEMENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « 2.2 Évolution du périmètre », « 2.3 Conséquences de l'événement COVID-19 » et « 2.4 Informations relatives aux



traitements comptables induits par l'épidémie de CORONAVIRUS » de l'annexe des comptes consolidés concernant d'une part l'exclusion du périmètre de consolidation de certaines participations et d'autre part les incidences de la pandémie du COVID-19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les « immobilisations corporelles » et les « créances clients » constituent des postes significatifs du bilan. Les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et aux créances clients sont présentes dans les notes « 3.10 Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles » et « 3.13 Évaluation des créances ».

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

**RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

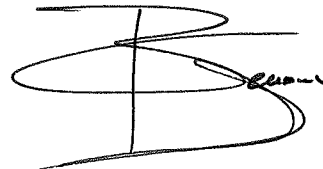
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champagnole et Lons-le-Saunier, le 15 juin 2021

GESCOREC AUDIT

Xavier BADOR
Commissaire aux Comptes

CONVERGENCE AUDIT-CONSEILS



Bertrand GENOUX
Commissaire aux Comptes